



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES**  
Séance du 4 octobre 2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>13</b>
En exercice	<b>8</b>
Nombre de présents	<b>5</b>
<b>Excusés</b>	<b>6</b>
<b>Absent</b>	<b>2</b>

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-trois,  
29 septembre 2023 le quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CRÉPY, Maire.

**Date d'affichage :**  
11 octobre 2023

**Présents :** Mmes et Mm. Fabrice CRÉPY – Florence SIORAT – Valérie DUPUY - Caroline PERRETI – Emilie CAZAUX

**Excusés :** Frédéric ROCHIS, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Stéphanie DE LACHADENEDE, Magali BONNEFOY, Maritza PERDRIEL, Patrick BOURGEOIS

**Procurations :** Frédéric ROCHIS a donné procuration à Valérie DUPUY, Stéphane-Jean DUPHLOUX a donné procuration à Florence SIORAT, Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Fabrice CREPY

**Absent :** Stéphan POURCET, Marc BÉDÉ

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

**Vu le peu de présent pour ce Conseil Municipal, monsieur le maire propose de reporter l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 13 septembre 2023 au prochain conseil municipal.**

## **I- DELIBERATION**

L'état d'usure prononcé des rideaux actuellement présents dans les trois classes élémentaires dans les préfabriqués, nous amène à devoir les remplacer.

Monsieur le Maire explique que trois devis ont été réalisés et qu'une seule société propose des rideaux répondants à la demande exprimée et respectant le montant alloué pour cet investissement. L'ensemble des présents est favorable pour cet achat, cependant, Monsieur Le Maire informe le

conseil que le vote de la délibération pour l'acquisition de ces rideaux occultants pour le groupe scolaire ne pourra avoir lieu car le quorum n'est pas atteint. Ce vote est reporté au prochain conseil.

## **II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION**

Les bio déchets

Monsieur le Maire informe qu'à compter du premier janvier 2024, une loi imposera de ne plus mettre de déchets humides dans les poubelles d'ordures ménagères. Ces déchets humides devront donc alors être mis dans un composteur. Il rappelle également que chaque habitant a la possibilité d'acquérir gratuitement un composteur en contactant le Sipom de Revel ou pour ceux qui le souhaitent, d'en acheter un dans les commerces.

La municipalité doit accompagner tous les administrés vers cette transition, et dans cet optique, un atelier de compostage sera organisé sur le marché le vendredi 17 novembre 2023.

D'un point de vue communication, Madame Caroline Perreti informe qu'une communication devra être faite sous Iliwap pour prévenir les administrés de ce changement de pratique pour les déchets humides. De plus, un questionnaire/sondage devra être fait auprès des Saint-Pierrins sur l'usage du compostage, pour mettre en évidence les éventuelles difficultés que certains pourraient rencontrer sur cette transition mais également pour faire un état des lieux du nombre de foyer possédant un composteur sur la commune.

Madame Florence Siorat et madame Valérie Dupuy vont élaborer ce sondage pour le mettre en ligne.

## **III- SUJETS DIVERS**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'annonce du gouvernement sur le déploiement de gendarmes supplémentaires sur le territoire national et le renforcement de compagnies, les gendarmes de Lanta ont été réaffectés à la compagnie de Villefranche du Lauragais depuis le 8 septembre dernier.

Notre commune jusque-là dépendait de la compagnie de Balma, mais la croissance démographique du secteur Balma a imposé une révision des périmètres. Cette nouvelle organisation permettra aux gendarmes d'être d'avantage présents sur le terrain et de pouvoir réaliser plus régulièrement les permanences à la gendarmerie de Lanta.

Le rôle du gendarme de proximité reprend son sens avec ce nouveau dispositif.

**La séance est levée le mercredi 4 octobre 2023 à 21h30.**

**La date du prochain conseil est fixée au mercredi 8 novembre 2023.**

## Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITÉ</b>	<b>SIGNATURES</b>
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Absente
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	Absent
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Fabrice CREPY
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	Absente
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Florence SIORAT
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absente
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Valérie DUPUY